

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3953-2015

Date : 18 février 2016

HEURE	REMARQUES
9 h 02	Début de l'audience
9 h 02	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 04	Remarques préliminaires de Mme Diane Jean sur le déroulement de l'audience et présentation du dossier. Elle rappelle les deux moyens préliminaires soulevés par HQD, et demande si le premier moyen préliminaire est rempli par le GRAME (Absence d'une argumentation détaillée du GRAME)
9 h 08	Me Simon Turmel, pour HQD, acquiesce
9 h 08	Mme Jean reprend le second moyen préliminaire (Rejet des arguments sans lien avec la demande en révision du ROEE) et demande si le Distributeur maintient son objection aux deux arguments soulevés
9 h 09	Me Turmel, pour HQD, maintient son objection relativement aux deux arguments et commence ses représentations relativement à ses moyens préliminaires
9 h 11	Me Geneviève Paquet pour le GRAME précise que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conclusions de la décision D 2015-179 pourraient porter atteinte au principe d'égalité du traitement des soumissionnaires</li> <li>- Le GRAME voudrait apporter un éclairage supplémentaire à la régie au motif du non-respect de la démarche obligatoire d'interprétation par la Régie en lien avec la demande du ROEE</li> <li>- Ajoute un point supplémentaire : le fait d'approuver le nouveau contrat allait-il porter atteinte au principe d'égalité des soumissionnaires et cette atteinte pouvait-elle être rétroactive ?</li> </ul>
9 h 16	Me Franklin S. Gertler, pour le ROEE, répond à l'objection du GRAME et mentionne son accord avec cette objection. Selon lui, il ne s'agit pas de nouveaux moyens. Il adopte donc ses arguments et ne considère pas ça comme un amendement à la requête du ROEE. Il demande à la Régie de rejeter l'objection
9 h 20	Me Dominique Neuman, pour SE-AQLPA, mentionne que, comme indiqué dans sa lettre du 16 février 2016, il demande à la Régie de rejeter l'objection, même s'il pense que les arguments du GRAME sont recevables, et il justifie sa demande
9 h 24	Me Turmel, pour HQD, précise que le Distributeur maintient sa position, parce que les éléments avaient été plaidés dans la première formation et, selon lui, c'est une question d'équité procédurale
9 h 24	Me Paquet pour le GRAME apporte une précision concernant le développement durable
9 h 24	Après délibéré, la Régie mentionne qu'elle prend l'objection sous réserve et qu'elle en décidera lors de la décision finale
9 h 24	Me Gertler, pour le ROEE, commence son argumentation
9 h 24	<u>Me Gertler (ROEE) produit :</u> <u>Non coté :</u> Extrait de la <i>Loi sur Hydro-Québec</i> , Section III, Objets de la société <u>Non coté :</u> Cahier de législation au soutien de la demande du ROEE <u>Non coté :</u> Extrait du dictionnaire Le Petit Robert, de Surtaxe à Survenir
9 h 30	Me Gertler apporte quelques corrections au plan d'argumentation du ROEE et commence son argumentation finale en chef

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3953-2015

Date : 18 février 2016

HEURE	REMARQUES
10 h 55	L'audience est suspendue
11 h	Reprise de l'audience
11 h	Poursuite de l'argumentation finale en chef de Me Gertler pour le ROÉÉ
11 h 52	Fin de l'argumentation finale en chef du ROÉÉ par Me Gertler
11 h 52	L'audience est suspendue
13 h	Reprise de l'audience
13 h 02	Mme Jean précise que la Régie entendra cette après-midi tous les intervenants et leur demande donc de s'en tenir aux temps indiqués dans leur lettre de planification d'audience afin de ne pas finir trop tard  À cet effet, elle remercie le sténographe d'accepter ce prolongement d'horaire  Puis, la Régie entendra HQD et la réplique vendredi 19 juin 2016  Enfin, Mme Jean questionne Me Gertler sur ses conclusions à la demande de SÉ-AQLPA à la Régie de révoquer la décision D-2015-179 relativement à deux points : suspension annuelle et divulgation
13 h 05	Me Gertler acquiesce que le ROÉÉ n'a pas précisé ses conclusions sur ces deux éléments (Suspension annuelle et divulgation). Il pourrait revenir en réplique sur ces points
13 h 07	Argumentation finale d'AHQ-ARQ par Me Steve Cadrin
13 h 26	Fin de l'argumentation finale d'AHQ-ARQ par Me Cadrin
13 h 26	Questions de Me Simon Turmel de la Régie à Me Cadrin
13 h 32	Fin des questions de Me Turmel de la Régie à Me Cadrin
13 h 32	Argumentation finale d'EBM par Me Paule Hamelin
13 h 48	<u>Me Hamelin dépose :</u> <u>Pièce non cotée</u> : Décision D-2015-169 de la Régie, 7 octobre 2015, dossier R-3897-2014 Phase 1
13 h 48	Poursuite de l'argumentation finale d'EBM par Me Hamelin
14 h 17	Fin de l'argumentation finale d'EBM par Me Hamelin
14 h 17	Argumentation finale du GRAME par Me Geneviève Paquet
14 h 41	Fin de l'argumentation finale du GRAME par Me Paquet
14 h 41	Me Turmel de la Régie questionne le GRAME sur l'atteinte rétroactive au principe d'égalité des autres soumissionnaires et sur la modulation
14 h 43	Fin des questions de ME Turmel au GRAME

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3953-2015

Date : 18 février 2016

HEURE	REMARQUES
14 h 43	L'audience est suspendue
14 h 55	Reprise de l'audience
15 h 01	Mme Jean informe Me Gertler de l'utilité d'avoir la réponse demain matin dès l'ouverture.
15 h 01	Me Gertler acquiesce et ouvrira l'audience demain matin avec la réponse attendue
15 h 02	Argumentation finale de SÉ-AQLPA par Me Dominique Neuman
16 h 07	<p><u>Me Neuman (SÉ-AQLPA) produit :</u>  <u>Non cotée en liasse :</u>            Lettre de la Régie de l'énergie à Me Éric Fraser d'Hydro-Québec, datée du 29 novembre 2010, ayant pour objet « <i>Suivi de la décision D-2008-132</i> » et « <i>Convention relative aux modifications apportées au contrat d'approvisionnement en électricité relatif au parc éolien bas-St-Laurent, intervenue à Montréal, province de Québec, le 19<sup>e</sup> jour d'octobre 2010</i> », plus annexes I, II et VIII            Lettre de Me Neuman datée du 8 juin 2012 adressée à Me Véronique Dubois de la Régie de l'énergie et ayant pour objet le dossier RDE R-3774-2011, « [HQD] – <i>Approbation de contrats d'approvisionnement en électricité. Demande de [...] l'AQLPA et [...] S.É. afin que soit ouverte une phase 2 au présent dossier (ou que soit ouvert un nouveau dossier)</i> »            Réponse en date du 25 juillet 2012 de la Régie de l'énergie à Me Neuman sur l'« <i>Entente de cession et de relocalisation pour le parc éolien « Bas St-Laurent » à Sainte-Luce et Sainte-Flavie. Suivi de la décision D-2008-132</i> »</p>
16 h 11	Poursuite de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par Me Neuman
16 h 28	Intervention de Me Gertler (Pertinence, loin du propos)
16 h 29	Poursuite de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par Me Neuman
16 h 32	Fin de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par Me Neuman
16 h 32	L'audience est ajournée au 19 février à 9 h
	 <p>, greffière-audicière</p>

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 18 FÉVRIER 2016**

**DOSSIER : R-3953-2015**

**Demande de révision et de révocation de la décision D-2015-179  
rendue dans le dossier R-3925-2015 sur la demande d'Hydro-Québec relative à  
l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd. de Bécancour  
en période de pointe**

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Diane Jean**, présidente de la formation, de même que **Mme Françoise Gagnon** et **M<sup>c</sup> Simon Turmel**

Le procureur de la Régie est **M<sup>c</sup> Pierre R. Fortin**

Le demandeur en révision est :

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)**  
Représenté par **M<sup>c</sup> Franklin S. Gertler** et **Me Alexandre Desjardins**

L'intimée est :

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**  
Représentée par **M<sup>c</sup> Simon Turmel** et **Me Éric Fraser**

Les intervenants qui participent à la présente audience sont :

**ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (AHQ-ARQ)**  
Représenté par **M<sup>c</sup> Steve Cadrin**

**ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)**  
Représentée par **M<sup>c</sup> Paule Hamelin**

**GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)**  
Représenté par **M<sup>c</sup> Geneviève Paquet**

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE (SÉ-AQLPA)**  
Représenté par **M<sup>c</sup> Dominique Neuman**

9102 à 16h32

